

Procès-verbal de la séance du 19 juin 2015

L'an deux mil quinze, le dix-neuf juin à vingt heures quinze, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude BERAUX, Maire.

Etaient Présents : Mesdames DE LIMA MAGALHAES T, MICHON B, ORIGAL A, LAURENT K, RIBOULOT MC, et Messieurs BERAUX JC, ESTANQUEIRO B, IDELOT J, PECQUEUX X, REY MH, VERNEAU R.

Etaient absents excusés : DE REKENEIRE O, HERNANDEZ M, REBMANN V et SCELLIER P.

Pouvoir : V. REBMANN donne pouvoir à B MICHON.
P. SCELLIER donne pouvoir à JC BERAUX.

Monsieur IDELOT Jérémy a été élu secrétaire.

AVENANT 1 DE MOINS VALUE RESTAURATION DES VOUTES DE L'EGLISE – TRANCHE FERME

Le Maire informe le conseil municipal que le présent avenant a pour objet la révision du prix de la tranche ferme relative à la réfection des voûtes de l'église.

Le montant du marché initial est de 61 064.78 € HT.

Le montant des travaux non réalisés et pris en compte par le présent avenant est de 3 998.15 € HT. Il s'agit de travaux relatifs au lot n°1 : maçonnerie-pierre de taille.

Le montant de la tranche ferme de travaux est donc porté à 57 066.63 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE l'avenant n°1 de moins-value pour la tranche ferme du marché : réfection des voûtes de l'église Saint-Martin.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents.

MEME SEANCE NOMINATION D'UN COORDONATEUR POUR LE RECENSEMENT 2016 DE LA POPULATION

La collecte du recensement des habitants de la Commune de Chézy sur Marne débutera le 21 janvier 2016. Des agents recenseurs seront prochainement désignés. Afin de faciliter les échanges avec l'Insee, il est nécessaire de nommer un agent coordonnateur principal.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de nommer Madame FAOUZI WIATER Emmanuelle, coordinatrice communale de l'enquête de recensement pour l'année 2016. Elle sera assistée de Mademoiselle Hélène SCELLIER.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents.

MEME SEANCE

DEMANDE DE SUBVENTION A L'AGENCE DE L'EAU POUR LA 2EME PHASE DE TRAVAUX HYDRO-VITICOLES

La 1^{ère} tranche de travaux étant achevée, la municipalité propose de démarrer la 2^{ème} phase à compter d'octobre 2015 et après acquisition des parcelles. Les bassins concernés sont l'agrandissement du bassin D4 au-dessus des Royaux et les finitions (pose d'un aqueduc en haut des vignes pour éviter un rejet direct au Dolloir) et la création du bassin D3 au-dessus de la Dhuy (lotissement et habitat collectif).

Le montant prévisionnel de cette deuxième phase de travaux se répartit de la manière suivante :

- BASSIN D4 – Agrandissement coût prévisionnel : 91 765.60 € HT.
- BASSIN D4 – Amont Aqueduc coût prévisionnel : 62 443.50 € HT.
- BASSIN D3 – Création coût prévisionnel : 143 646.00 € HT.

Soit un total pour l'année 2015 de 297 855.10 € HT.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré,

SOLLICITE une subvention auprès des services de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour la 2^{ème} phase de travaux hydro-viticoles s'élevant à 297 855.10 € HT.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents.

MEME SEANCE

DEMANDE DE SUBVENTION A L'AGENCE DE L'EAU POUR LA 3EME PHASE DE TRAVAUX HYDRO-VITICOLES

La municipalité propose de démarrer la 3^{ème} phase de travaux en 2016 à compter d'octobre 2016 et après acquisition des parcelles. Les bassins concernés sont les bassins C3 (Pressoir des Roches) et C5 (partie rue de la Halte).

Le montant prévisionnel de cette deuxième phase de travaux se répartie de la manière suivante :

- BASSIN C3 (Les Roches) coût prévisionnel : 167 594.25 € HT.
- BASSIN C5 (Rue de la Halte et Les Sablons) coût prévisionnel : 86 775.00 € HT.

Soit un total pour l'année 2016 de 254 369.25 € HT.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré,

SOLLICITE une subvention auprès des services de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour la 2^{ème} phase de travaux hydro-viticoles s'élevant à 254 369.25 € HT.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents.

MEME SEANCE

AVIS SUR L'ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET DE PARC EOLIEN DU MOULIN A COUPRU

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une enquête publique se déroule à Domptin et Coupru du mardi 16 juin 2015 au vendredi 17 juillet 2015 sur la demande d'autorisation

unique de construire et d'exploiter un parc éolien sur le territoire de la commune de Coupru, présentée par la société Parc Eolien Nordex.

Le Conseil Municipal de Chézy sur Marne est invité à donner son avis sur le projet dès l'ouverture de l'enquête.

Le Maire précise que ce parc éolien est inséré dans une zone de développement éolien (ZDE) dans la continuité des éoliennes de Charly sur Marne (plateau de la Picoterie). L'exploitant de droit est la société NORDEX et l'exploitant de faits est QUADRAN.

Il s'agit d'implanter 5 éoliennes de 3 MW maximum soit 15 MW maximum avec une production de 346 WH maximum ce qui permettra d'éviter l'émission de 292g de CO2 par KWH.

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la loi Grenelle 2 et son article 90-XI prévoyant la consultation des communes limitrophes au périmètre des projets éoliens ;

CONSIDERANT que la commune de Chézy sur Marne doit émettre un avis sur le projet de parc éolien sur la commune de Coupru ;

Après en avoir délibéré,

7 conseillers municipaux votent contre ce projet.

7 conseillers municipaux votent pour ce projet.

MEME SEANCE

MAITRE D'OEUVRE RESTAURATION DE L'ORGUE DE L'EGLISE

Eric BROTTIER, Ingénieur des Arts et Métiers, technicien conseil pour le Ministère de la Culture a réalisé l'étude préalable à la restauration de l'orgue.

Le montant estimatif des travaux à plus ou moins 10 % se répartit de la manière suivante :

- Tranche ferme de démontage 7 7763.00 € HT.
- Tranche conditionnelle de restauration en atelier et remontage sur site : 85 387.40 € HT.

Soit un coût global de 93 150.40 € HT.

Le montant des honoraires de Monsieur BROTTIER est de 10 963.88 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de signer le contrat de Maitrise d'œuvre avec Monsieur Eric BROTTIER, Technicien-conseil pour un montant de 10 936.88 € HT.

SOLLICITE une subvention auprès des services de la DRAC et du Département pour la globalité des travaux, honoraires inclus soit 104 114.28 €. HT incluant la maîtrise d'œuvre et la restauration de l'orgue.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents.

MEME SEANCE

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RESTAURATION DES CLES DE VOUTES DE LA CROISEE DU TRANSEPT DE L'EGLISE

Les travaux pour la restauration des voûtes de l'église Saint-Martin sont actuellement en cours. Suite au montage des échafaudages de la croisée et du chœur, une observation détaillée a pu être faite au niveau des clés pendantes des dites voûtes. Ces dernières s'avèrent ornées d'un décor peint polychrome recouvert d'un badigeon plus ou moins altéré jaune clair.

L'architecte a proposé à la commission travaux d'entreprendre un dégagement du badigeon couvrant le corps polychrome afin de remettre en valeur les deux clés et les « chaussettes » directement attenantes au niveau des nervures. Les services du STAP et de la DRAC ont été informés de la teneur de ces observations.

Plusieurs devis ont été demandés à des entreprises spécialisées. La Municipalité a retenu le devis de l'entreprise ATELIERS RD pour un montant de 3 050.00 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

SOLLICITE une subvention auprès des services de la DRAC pour 50 % du montant HT.

SOLLICITE une subvention auprès des services du DEPARTEMENT pour 25% du montant HT.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents.

MEME SEANCE

INSTRUCTION DES DEMANDES D'AUTORISATIONS D'URBANISME

Parmi les nombreuses dispositions prévues dans le cadre de la loi du 20 février 2014 dite loi ALUR, certaines concernent plus particulièrement l'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme. En effet, pour de très nombreuses communes, l'Etat cessera à compter du 1^{er} juillet 2015 d'instruire ces autorisations.

C'est le cas de toutes les communes dotées d'un document d'urbanisme tel que le Plan Local d'Urbanisme (PLU) et le Plan d'Occupation des Sols (POS) comprises dans une intercommunalité de plus de 10 000 habitants.

La Communauté de Communes de la Région de Château-Thierry et la Communauté de Communes du Canton de Charly sur Marne sont donc concernées par ces nouvelles dispositions.

Dans ce cadre et par délibération en date du 28 mai 2015, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Région de Château-Thierry a décidé de se doter d'un service d'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme. Il a également validé une convention-type qui précise les modalités opérationnelles et financières d'utilisation de ce service.

Après lecture du projet de convention proposé par la Communauté de Communes de la Région de Château-Thierry,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE la convention confiant l'instruction des demandes d'urbanisme de la commune aux services de la Communauté de Communes de la Région de Château-Thierry.

AUTORISE le Maire à signer cette convention.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents.

MEME SEANCE

**APPROBATION DU PROJET DE DECLASSMENT DE VOIE COMMUNALE DANS LE
DOMAINE PRIVE DE LA COMMUNE EN VUE DE SON ALIENATION**

Vu le Code rural, et notamment son article L. 161-10 ;

Vu le décret n° 76-921 du 8 octobre 1976 fixant les modalités de l'enquête publique préalable à l'aliénation, à l'ouverture, au redressement et à la fixation de la largeur des chemins ruraux et notamment son article 3 ;

Vu le Code de la voirie routière, et notamment ses articles R. 141-4 à R. 141-10 ;
Considérant que le chemin rural dit de la Ruelle Patin n'est plus utilisé par le public. Le chemin est impraticable et non accessible.

Considérant l'offre faite par Monsieur Benoît DE REKENEIRE d'acquérir ledit chemin.
Compte tenu de la désaffectation du chemin rural susvisé, il est donc dans l'intérêt de la commune de mettre en œuvre la procédure de l'article L. 161-10 du Code rural, qui autorise la vente d'un chemin rural lorsqu'il cesse d'être affecté à l'usage du public.

Considérant, par suite, qu'une enquête publique devra être organisée conformément aux dispositions des articles R. 141-4 à R. 141-10 du Code de la voirie routière.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

CONSTATE et **APPROUVE** la désaffectation du chemin rural,

DECIDE de lancer l'enquête publique.

Le lancement et la procédure de cette enquête feront l'objet d'un arrêté du maire.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents.

MEME SEANCE

ACHAT DE PARCELLE F 1112 ET F 1142

Monsieur DE REKENEIRE Benoît a demandé la possibilité d'acquérir la sente rurale dite de la Ruelle Patin. En contrepartie, il propose de vendre à la commune les parcelles F 1112 et F1142. Ces parcelles seront utiles lors des travaux hydro-viticoles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE l'achat des parcelles F 1112 et F 1142.

AUTORISE le Maire à signer tous les documents.

ADOPTÉ à l'unanimité.

MEME SEANCE RAPPORT DES COMMISSIONS

COMMISSION FLEURISSEMENT

Afin de diminuer le coût annuel du fleurissement, il a été décidé lors de la réunion de la commission fleurissement du 5 mars 2015 de remplacer en partie les fleurs annuelles par des vivaces.

Le document de Madame REBMANN rappelle les éléments suivants :

1. Fleurissement d'été :

- Les géraniums (plus résistants et moins d'arrosage) sont maintenus dans les jardinières des fenêtres ainsi que sur les murets de la place de la Mairie, cour des Pucelles, le pont de l'avenue de la Libération, le lavoir ainsi que dans les 70 suspensions réparties dans le village, le Moncet et les Roches soit 680 pieds.
- Les bégonias sont maintenus au Monuments aux Morts.
- Dans les vasques de tailles diverses, ont été plantées 320 plantes vivaces, qui cette année sont de petite taille. Nous avons donc rajouté 1000 plantes annuelles pour un fleurissement plus compact.
- Grande rue, les petits emplacements dans les coins ont été supprimés (stationnement des voitures qui les cachent, les chats qui grattent...). Ils seront rebouchés avec des pavés dès que possible. Seul celui situé à côté des Portes de Champagne est maintenu et se sont eux qui ont effectué les plantations.
- Place des Faubourgs et rue des Faubourgs, des vasques ont été déplacées voire supprimées car d'autres se trouvent à proximité.

2. Fleurissement d'automne :

610 pensées et 50 bulbes de tulipes seront plantés dans les vasques Place André Rossi, autour de l'église et au monument aux morts. Comme chaque année, 3 coussins de chrysanthèmes sont également prévus : 2 aux monuments aux morts de l'église et 1 au cimetière.

Le coût global annuel est de 6812 € TTC, pour rappel le montant pour 2014 était de 7900 € TTC soit une économie de 1088 €.

Pour 2016 et les années suivantes, l'économie devrait être encore plus importante, les plantes vivaces ayant pris du volume, le nombre annuel de plante sera en diminution.

MEME SEANCE INFORMATIONS DIVERSES

1. Une proposition de maintenance annuelle du campanaire de l'église a été demandée à l'entreprise BODET sur les recommandations de Monsieur BROTTIER, Ingénieur des Arts et Métiers, technicien conseil pour le Ministère de la culture. Ce devis comprend l'entretien des cloches, la vérification et le contrôle de l'horloge et l'entretien du paratonnerre pour un montant annuel de 270.00 € HT.

Actuellement, l'entreprise HUCHEZ réalise la maintenance de l'horloge et des cloches pour 366.10 € HT. L'entreprise BCM réalise la maintenance du paratonnerre pour 170.00 € HT.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable pour confier l'ensemble des maintenances à l'entreprise BODET. Les résiliations des contrats de l'entreprise HUCHET et de l'entreprise BCM devront être réalisées avant la date d'échéance.

Une économie de 266.10 € HT est ainsi réalisée et un seul intervenant sur le site.

2. Le Sous-préfet de Château-Thierry s'est rendu à Chézy sur Marne le 20 mai 2015 afin d'effectuer une visite de chantier dans le cadre des travaux hydroviticoles en présence du Maire et des deux adjoints. Le Sous-préfet a souligné la qualité du projet et le travail réalisé en excellent partenariat avec les entreprises, la commune et la profession viticole.

3. Point sur les dotations de l'Etat :

	2014	2015	Perte/gains
Dotation Globale de Fonctionnement	183 775 €	155 296 €	- 28 479€ (Ou -15%)
Dotation de Solidarité rurale	19 736 €	20 653 €	+ 917 € (Ou + 0.46%)
Dotation Nationale de Péréquation	11 725 €	10 553 €	- 1172 € (Ou -10%)
TOTAL GLOBAL	215 236 €	186 502 €	- 28 734 € (Ou - 13%)

4. Madame RIBOULOT présente les différents survenus avec Monsieur MATTHIEU concernant le stationnement devant son garage.
5. Lecture du Compte rendu de la réunion de secteur de l'USEDA en date du 10 avril 2015.
6. Des devis ont été demandés à des entreprises de maçonnerie concernant l'aménagement d'une plateforme pour la pose de conteneurs, rue Robert Gerbaux :
 - RVM : 8 265.00 € HT
 - SAS CLAUDE LEBLANC : 4 979.26 € HT.

Ces devis ont été présentés à la Communauté de Communes de Charly sur Marne dans le cadre de leur délégation de compétence.

7. M. MOUTARDIER demande l'autorisation au conseil municipal d'installer des panneaux publicitaires devant ses habitations situées 15 et 17 place du Lieutenant Lehoucq. Le Conseil Municipal émet un avis favorable.
8. Remerciements du secours catholique et des restaurants du cœur pour la subvention que le conseil municipal leur a attribuée en 2015.
9. Remerciements des enfants de CM2 pour la participation de la commune à la classe de mer.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits par les membres présents.